



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE du GERS

PREPARER VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

COMMUNES PLUS DE 1 000 HABITANTS

Votre candidature devra comporter les pièces ci-dessous présentée dans l'ordre suivant :

- 1) une pièce d'identité du déposant en cours de validité ou périmée
 - 2) Si vous chargez une personne de faire les démarches en votre nom, le mandat devra présenter un « mandat en vue du dépôt de candidature » complété et signé par le responsable de liste
 - 3) Formulaire CERFA n° 14998*02 de déclaration de candidature commune de 1000 habitants et plus à remplir par le responsable de la liste
 - 4) Formulaire CERFA n° 14997*03 de déclaration de candidature commune de 1000 habitants et plus à remplir par chaque candidat
 - 5) Liste des candidats à l'élection municipale
 - 6) Liste des candidats à l'élection communautaire
 - 7) Une photocopie d'un justificatif d'identité
- 4) ↪ Si vous avez la qualité d'électeur dans la commune où vous êtes candidat :
- soit une attestation d'inscription sur la liste électorale de la commune dans laquelle vous vous présentez, délivrée dans les trente jours précédant le dépôt de candidature
 - soit une copie de la décision de justice ordonnant votre inscription sur la liste électorale de cette commune
- ↪ Si vous avez la qualité d'électeur dans une autre commune que celle où vous êtes candidat :
- un document de nature à prouver votre qualité d'électeur : l'un des deux documents susvisés
 - et un document de nature à prouver votre attache avec la commune dans laquelle vous vous présentez :
 - * soit un avis d'imposition qui établit que vous êtes inscrit personnellement au rôle des contributions directes de la commune où vous vous présentez à la date du 1^{er} janvier de l'année de l'élection

* soit une attestation du directeur départemental ou régional des finances publiques établissant que vous justifiez, au vu notamment des rôles de l'année précédant celle de l'élection et des éléments que vous produisez, et sous réserve d'une modification de votre situation dont l'autorité compétente n'aurait pas eu connaissance, que vous devez être inscrit au rôle des contributions directes dans la commune où vous vous présentez à la date du 1^{er} janvier de l'année de l'élection;

* soit la copie d'un acte notarié établissant que vous êtes devenu, dans l'année précédant celle de l'élection, propriétaire d'un immeuble dans cette commune, ou d'un acte (notarié ou sous seing privé) enregistré au cours de la même année établissant que vous êtes devenu locataire d'un immeuble d'habitation dans cette commune.

5) Si vous n'êtes pas inscrit sur une liste électorale (3 documents) :

- *Les deux documents de nature à prouver votre qualité d'électeur :*

* Un certificat de nationalité ou un passeport ou une carte nationale d'identité en cours de validité pour prouver votre nationalité.

* Un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois pour établir que vous disposez de vos droits civils et politiques.

- *Un document de nature à prouver votre attache avec la commune dans laquelle vous vous présentez : l'un des trois documents visés au 3.2.*

Si vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, vous devez également joindre une déclaration certifiant que vous n'êtes pas déchu du droit d'éligibilité dans l'État dont vous avez la nationalité. Par ailleurs, dans cette hypothèse, il convient de considérer que l'inscription sur une liste électorale est une inscription sur une liste électorale complémentaire à l'élection municipale.